

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$5.00
(payable par trimestre).....	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$3.00
(payable par trimestre).....	4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un cent au bureau du Journal.

Bureaux à Québec: No. 1, rue Brode, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....	50 cts
Chaque insertion suivante.....	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion.....	0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.04

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez FARRAS & GRIVEL, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Bureau à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

LUNDI, 17 FÉVRIER 1873.

Le Cabinet Local.

Le bruit courait hier que M. Chauveau avait reçu sa commission de Président du Sénat.

Les ministres provinciaux sont tous en ville et le nouveau Lieutenant-Gouverneur, l'hon. M. Caron, prêterait serment aujourd'hui à deux heures.

On dit qu' aussitôt après, M. Chauveau remettrait entre ses mains sa démission de premier ministre, et que M. Oimmet sera appelé à reconstituer le cabinet.

C'est une tâche qui ne lui est pas agréable. On peut critiquer M. Oimmet comme ministre, mais on ne saurait disconvenir que c'est un excellent homme. Il lui en coûtera de se séparer de collègues dont la présence dans le cabinet est pour le moins aussi bien justifiée que la sienne. Il se demande pourquoi il resterait si les autres partent. Malheureusement pour lui il est sous le joug de M. Langevin et il lui faudra faire ce que celui-ci voudra.

Durant son séjour à Montréal, M. Langevin a essayé de lui persuader qu'il fallait remplacer MM. Archambault et de Boucherville, et prendre M. Gendron. Mais vous voulez donc, a-t-il objecté, ôter toute considération au cabinet en bannissant ses deux membres les plus respectés?

Enfin, M. Oimmet est fort embarrassé et a bien hâte que M. Irvine le délivre d'un fardeau trop lourd pour ses épaules.

Nos Affaires Municipales.

Nous avons reçu depuis quelques jours une brochure de 212 pages imprimée chez M. Darveau, contenant le rapport annuel de Son Honneur le Maire, celui du Trésorier de la cité, et les comptes de la Corporation pour la dernière année fiscale. Ces documents font honneur à leurs auteurs, par la manière dont ils sont préparés, et à notre ville par la situation qu'ils consistent.

Les recettes brutes, tant de la Corporation que de l'aqueduc, ont été de \$1,781,103.81, et les déboursés de \$1,569,324.98.

Cela n'indique que le mouvement de fonds et les opérations financières qui ont eu lieu dans l'année. Pour avoir une idée exacte du dernier exercice, il faut retrancher des recettes \$1,454,914.88, provenant d'escomptes de billets, de ventes de débiteurs, et autres sources, qu'on ne peut considérer comme revenus ordinaires, ce qui laisse un revenu annuel net de \$226,188.97. Des déboursés il faut également déduire \$1,262,295.34 qui ont été dépensés pour faire des placements, payer d'anciennes obligations,

et pour d'autres causes extraordinaires. Les dépenses courantes n'ont donc été que de \$807,029.64.

Voici, par conséquent, le résultat net de la dernière année fiscale pour notre ville: revenus ordinaires annuels: \$326,188.97; dépenses courantes imputables sur le revenu annuel: \$307,029.64; excédant du revenu sur la dépense: \$19,159.23.

Cette situation est bien loin de la banqueroute dont nous menaçait, il y a quelques années, ceux qui demandaient des commissaires. Aussi notre ville jouit-elle, sur le marché monétaire de Londres, d'un crédit de premier ordre. On en a vu une preuve dans le cours de la dernière année fiscale. Environ, \$800,000 de nos débiteurs devenaient échus en octobre 1870. La Corporation les rencontra au moyen d'emprunts temporaires obtenus de la Banque Nationale et de la Banque Union. Pendant la session locale suivante, elle se fit autoriser à émettre des débiteurs non-rachetables pour ce montant. Ces débiteurs ont été négociés à Londres, l'année dernière, au taux de 6 1/2, avec une prime de 4 1/2. Celles de Montréal, négociées dernièrement, n'ont obtenu que 2 1/2 de prime.

Cela peut donner une idée de l'opinion que l'on a, en Angleterre, de notre position financière.

Et—autre avantage qui n'est pas à dédaigner—nos débiteurs sont maintenant cotés au *stock exchange* de Londres. Cela nous fait connaître des capitalistes anglais, et nous permettrait de placer avantageusement les emprunts que nous aurons besoin.

Si l'on considère que nos débiteurs 6 1/2 se vendaient, il y a cinq ans, à 10 1/2 d'escompte, on voit de suite le progrès que nous avons fait. C'est au-delà de \$10,000 gagnées sur le renouvellement de nos \$800,000 de débiteurs.

Nous avions donc raison de dire, il y a quelques années, que notre ville ne méritait pas l'injure d'être mise en tutelle par la nomination de commissaires chargés d'administrer ses affaires. Il a suffi, comme nous le disions alors, du réveil des citoyens, pour amener les réformes dont nous avions besoin et relever notre crédit.

Qui ne voit aujourd'hui, que ce qu'on disait de la mauvaise administration de nos affaires, n'était qu'un prétexte à quelques chercheurs de places pour se faire nommer commissaires et caser leurs familles, à quelques spéculateurs sans vergogne pour déprécier nos débiteurs et les acheter à meilleur compte? Quelques-uns de ceux-ci ont réalisé à nos dépens de gros bénéfices, et cela, grâce à l'aide que beaucoup d'entre nous leur ont donnée en déclarant contre l'administration de nos affaires.

Nous devons ce beau résultat, d'abord au conseil et au maire, puis à l'habile trésorier de la Corporation,

M. Dorion. Notre ville peut se vanter d'avoir en lui un officier qui ne serait pas déplacé à la tête de la première institution financière du pays. La province gagnerait à l'avoir comme trésorier. Presque chaque année, depuis qu'il occupe sa position actuelle, il a introduit quelque réforme nouvelle dans l'administration de nos finances. C'est à lui que nous devons l'idée, réalisée par un acte de la dernière session, de consolider en une seule toutes les taxes sur la propriété foncière: taxe ordinaire, taxe du drainage, taxe des cheminées, taxe de la porte St. Jean. Cela va faciliter énormément la besogne des cotiseurs, et simplifier les comptes des contribuables.

Une autre réforme suggérée par M. Dorion, et que le conseil va sans doute adopter, comme la loi l'y autorise, consiste à convertir les taxes personnelles fixes d'aujourd'hui, en une taxe de 12 1/2 0/0 sur le loyer du local occupé pour le commerce ou la profession de chaque individu. Ce système mettra fin à une criante injustice. Aujourd'hui, le commerçant qui vend quelques livres de sucre ou de chandelle, quelques aunes de coton par jour, paie autant que celui qui fait des affaires pour \$100,000 par année; l'avocat qui touche \$5,000 d'honoraires ne paie que \$20, comme son jeune confrère qui fait à peine assez pour payer le loyer de son bureau. On a beaucoup parlé de la taxe basée sur le revenu: voilà le moyen de l'établir avec facilité.

Une autre réforme à introduire, consisterait à fonder ensemble les comptes de l'aqueduc et ceux de la Corporation proprement dite. Les porteurs des débiteurs, soit de la Corporation soit de l'aqueduc, ne pourraient y avoir d'objection; car c'est toujours la ville qui devra les payer tous, et, comme il est peu probable qu'elle ne puisse pas rencontrer toutes ses obligations, peu importe le rang qui peut être assigné à chacun d'eux.

Les citoyens de Québec ont raison de se féliciter de l'état de leurs affaires. Encore quelques années de bonne administration, et nous pourrions suivre Montréal dans la voie des améliorations municipales.

Québec-Est.

GRANDE ASSEMBLÉE À ST. SAUVEUR.

Hier après la messe, les électeurs de St. Sauveur se sont réunis dans la nouvelle et spacieuse salle du conseil. Il y avait là plus de 500 personnes parmi lesquelles se trouvaient la plupart des électeurs influents de cette importante localité.

Le maire, M. Kérourat, a expliqué le but de l'assemblée de la façon la plus claire et la plus satisfaisante. Il a été écouté avec attention et considération. Il a terminé en présence de M. Pelletier à l'assemblée.

M. Pelletier s'est alors avancé et a été accueilli par de chaleureuses acclamations. Son discours a duré plus d'une heure, et n'a pas été une seule fois interrompu par un mot malveillant. Au contraire les applaudissements ont été fréquents et enthousiastes.

Le succès de la démonstration a été complet et montre que la population de St. Sauveur est décidée à en finir avec le système qui a trop longtemps prévalu et que M. Rheaume seul était parvenu à déjouer. La candidature de M. Pelletier y est accueillie avec la plus grande sympathie et l'exposé franc et sincère qu'il a fait hier de ses vues, a produit la meilleure impression.

A ST. ROCH.

Tandis que M. Pelletier parlait à St. Sauveur, M. Philias Huot prenait la parole à la sortie de la messe à St. Roch. Mais il y avait toute la différence du monde entre les deux discours et entre les deux démonstrations. M. Huot n'a parlé que quelques minutes et on ne l'a écouté qu'un instant, le temps de se en aller. De fait lorsqu'il a terminé sa courte harangue, les trois quarts de ses auditeurs étaient déjà rendus chez eux.

Il s'est hâté de terminer en disant qu'il y aurait ce soir une assemblée des électeurs au coin des rues St. Ours et St. Joseph.

Cette assemblée a été annoncée dans le *Canada*, vendredi, en ces termes: "On nous prie d'annoncer qu'il y aura lundi soir, le 17 février courant, au coin des rues St. Ours et St. Joseph, une assemblée des électeurs favorables à la candidature de M. Philias Huot. L'assemblée aura lieu vers 7 heures."

Depuis, en voyant combien la candidature de M. Philias Huot prenait peu; et combien les électeurs se montraient peu reconnaissants à l'égard de l'ami du Mont-Plaisant, de leur avoir, sans les consulter, choisi un candidat, on a changé de tactique. On a fait distribuer des circulaires annonçant que l'assemblée de ce soir serait tenue dans le but de choisir un candidat. Mais la ruse est grossière et personne ne s'y laissera prendre: tout le monde sait bien que ceux qui prétendent dominer la division par la terreur l'ont déjà choisi et que c'est M. Philias Huot. L'annonce que nous avons citée disait en propres termes que c'était une assemblée des électeurs favorables à la candidature de M. Philias Huot.

Soulement il y a bien des gens qui pensent que M. Philias Huot, en face de l'impopularité de son patron et du peu de faveur que rencontre sa candidature, finira par se retirer. S'il a quelque respect pour l'opinion publique, c'est tout ce qui lui reste à faire. En agissant ainsi, il montrera qu'on l'a mal jugé en pensant qu'il voulait avoir recours au système contre lequel tous les honnêtes gens se révoltent.

Informations.

Les candidats ministériels se multiplient dans le comté de Québec. Un correspondant du *Journal de Québec* propose M. Pierre de Blois, maire de Baupré. Le même journal annonce la candidature de M. Joseph Laurin.

Une spirituelle observation du *Franco-Canadien*: "La désignation de l'hon. M. Chauveau coïncide singulièrement avec l'abdication du roi Amédée. Tous deux ont renoncé à la tâche de gouverner les peuples après avoir également mal réussi. L'Espagne va probablement se voir exécuter à une nouvelle révolution; quant à la Province de Québec, elle ne s'en portera pas plus mal."

On lit dans le *Nouveau Monde*: "Une dépêche de St. Jean, N.B., au *Globe* de Toronto, donne une nouvelle qui contristera certainement tous les catholiques du Canada. C'est que la Cour Suprême du Nouveau Brunswick a déclaré constitutionnelle la loi inique de 1871. Nous traduisons cette dépêche."

St. Jean, N.B., 12 fév. La Cour Supérieure du Nouveau-Brunswick réunie à Fredericton a donné sa décision aujourd'hui relativement à la constitutionnalité de la loi des Ecoles du Nouveau Brunswick. Tous les cinq juges sont d'accord sur la question principale (celle de la constitutionnalité de la loi), et deux diffèrent sur la convenance de certains règlements passés en vertu de ses

clauses. On ne s'attendait point à une pareille unanimité. On se réjouit beaucoup ici de cette décision.

Si cette décision est maintenue en Angleterre, il ne restera plus aucune ressource à nos co-religionnaires opprimés et les députés catholiques qui n'ont point voulu forcer le gouvernement à déstourer cette loi, pourront comprendre le mal qu'ils ont fait et le crime qu'ils ont commis par complaisance.

La législature de Manitoba a été le théâtre d'une discussion extrêmement vive. Le procureur-général Clarke annonce que le gouvernement fédéral avait déposé une chartre accordée par la législature pour construire un chemin de fer dans les limites de la province entre Fort Garry et Pembina. Le prétexte donné pour ce dévouement était que le chemin projeté viendrait en concurrence avec celui du *Pacifique*. Il n'était point inconstitutionnel puisqu'il était dans les limites de la province; il n'était point plus opposé aux intérêts généraux du pays, puisqu'il a tout intérêt à la concurrence des voies ferrées. Cela prouve qu'un prétexte suffit au ministère quand il veut agir d'une manière, et qu'il ne tient aucun compte des droits établis, ni de la justice, ni de l'intérêt général quand il s'agit de son maintien y est intéressé.

Le procureur-général se plaignait aussi vivement de ce que la province avait été négligée en fait d'immigration et il terminait en déclarant que le ministère fédéral ayant manqué à toutes ses promesses à l'égard de Manitoba, le temps était arrivé pour les députés de cette province au Parlement d'Ottawa de lui faire une opposition inflexible.

L'hon. M. Royal parla avec force dans le même sens, aux applaudissements de la Chambre.

Une Opinion Indépendante.

La *Gazette de St. J.* rédige comme on sait, par M. Barthe, qui siège à droite dans le dernier Parlement, l'article si juste et significatif que voici:

"Les changements faits et que l'on annonce comme prochains dans le ministère fédéral et dans le ministère local, les nominations nombreuses faites et que l'on projette dans l'administration publique, sont certainement un signe fort significatif des temps. Les amis du gouvernement se sentent et le gouvernement lui-même se sentent parmi ses appuis. Cela peut-il lui donner des forces, ramener sa vie affaiblie par diverses causes dont la stérilité est une? Nous ne le pensons pas. Les raisons en sont frappantes. Dans le ministère fédéral comme dans le ministère local, ce sont les meilleurs hommes qui, pour une cause ou pour une autre, se retirent ou doivent se retirer. En dehors, la plupart des nominations nouvelles se font et se feront parmi les meilleurs amis du gouvernement, et leurs supports les plus actifs qui se sont ainsi paralysés."

"Ainsi, en dedans comme en dehors, le gouvernement s'affaiblit. Nous comprendrions que si, dans ce remue-ménage, dans ce branle-bas général, le parti ministériel s'adjoignait de nouveaux alliés, puisant ainsi une nouvelle vie, s'insufflant un sang nouveau, cela pourrait le ranimer. Mais les ministres démissionnaires sont ou seront remplacés par des hommes nouveaux, pris dans les rangs de leurs fidèles, ayant moins d'expérience et moins d'habileté que ceux qu'ils remplacent, récompensés d'un jour pour ceux qui arrivent! Si le parti opposé se sent ainsi ranimé, à une tactique habile, abandonne les exagérations qui ont, jusqu'à présent, fait les affaires de ses adversaires, se borne aux choses positives du présent, aux mesures de réforme, au lieu de demander des choses dont la réalisation sera impossible, pendant de longues années à venir, si, disons nous, cette tactique est suivie, comme tout l'annonce, on ne pourra pas réussir à galvaniser le corps presque mort du parti actuellement au pouvoir, qui paraît avoir fait son temps et qui s'en va l'autant plus vite, que ceux qui, jusqu'à présent, ont soutenu le gouvernement."

L'infortuné qui râle et meurt à côté de lui, né dans le mystère, élevée dans le mystère, se serait accoutumée à croire que son père était un homme bizarre, un proscrit, un grand coupable peut-être: mais en me voyant indulgent, bon, vertueux, comme je l'eusse été, elle eût cru à un malheur plus fort que moi, ou à un repentir plus grand que ma faute; et elle m'eût aimé, elle m'eût respecté, et elle eût été heureuse, car l'amour et le respect des enfants pour leur père, sont le commencement de leur bonheur. Eh bien! tu, reprit Lemaitre avec une nouvelle fureur, tu es venu tuer cet avenir si laborieusement préparé. Quinze ans d'efforts inouïs, de ténébreuse prudence, de tendresse refoulée dans le fond de mon âme; quinze ans d'attente au milieu d'effroyables appréhensions, et après ces quinze ans, une fortune réalisée, ma fille parvenue à toute sa beauté, ma fille assurée, mon bonheur qui commençait demain, tu as tout anéanti, tout brisé, tout tué, et cela parce que tu avais huit jours que tu pesais! Et je ne te punirais pas, comme de Perbruck! ne l'espère pas..."

—Veux-tu de l'or? s'écria Césaire, plutôt pour parler que dans l'espoir de voir accepter sa proposition.

Lemaitre ramassa l'obligation du comte qui était restée par terre, et la jeta dans le brasier allumé en lui disant: —Le fer sera plus rouge et la marque plus ineffaçable!

La réponse était terrible.

—Mais que veux-tu donc! dit Césaire, qui sentait tout son courage près de l'abandonner.

—Je veux ton nom pour ma fille!...

—Jamais! jamais! jamais!... s'écria Césaire, comme s'il avait besoin de répéter ce mot pour s'affermir dans sa volonté.

—Eh bien! donc, dit Lemaitre en se relevant et en s'armant de l'instrument fatal, toi, comte de Perbruck, tu seras marqué de la main du bourreau, et tu vaudras moins que le bourreau, lui-même!

Césaire, par un mouvement instinctif, jeta, pour ainsi dire, sa tête sur son épaule comme pour la protéger contre le contact de l'infâme instrument. Lemaitre la saisit par une poignée de cheveux, redressa lentement la tête du malheureux, la rejeta sur l'autre épaule, puis, ayant arraché sa chemise par un mouvement brusque, il appuyait le fer rouge sur l'épaule nue du comte de Perbruck, et celui-ci put entendre à quelques ponce de son oreille, ce bruit étrange et sifflant qui l'avait si fort épouvanté la veille, entendu d'un bout à l'autre de la place de Bouffay.

Aussitôt, et sans lui adresser une parole, Lemaitre se pencha vers sa fille, la prit dans ses bras vigoureux et l'emporta, après avoir éteint la bougie, et en laissant derrière lui toutes les portes de la maison ouvertes.

(A continuer.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 17 FÉVRIER 1873.

LES AVENTURES

SATURNIN FICHET

(Suite.)

Césaire dut aussi se dépouiller; mais au moment où ses bras à moitié tirés des manches de son habit lui rendaient toute défense impossible, Lemaitre se précipita sur lui, et avant qu'il eût pu oser à la lâcheté, Césaire était abattu par terre et avait les mains liées derrière le dos.

Malgré les efforts inouïs de résistance qu'il fit, Perbruck fut entraîné par Lemaitre jusqu'à un meuble où celui-ci le lia fortement, après lui avoir attaché les pieds. Réduit à cet état d'impuissance, le comte possédait des cris furieux. Marguerite restait toujours immobile et muette. Son père la secoua violemment en lui montrant Césaire garrotté, il dit en ricanant: —Dis-lui donc de t'épouser!

Marguerite regarda son père, puis le comte, et se détourna sans répondre.

Césaire comprit qu'il n'avait d'espoir à attendre que d'un arrangement quelconque avec le père.

—Prétendez-vous m'assassiner? lui dit-il enfin.

—Non, lui dit Lemaitre. Je ne me vengerai pas assez et je ne vengerai pas assez la malheureuse que tu as trompée. Il faut que tu vires comme je vis, moi, sans amis, sans parents, dévot, insulté, méprisé par tous; alors devenu aussi misérable que moi, peut-être consentiras-tu à donner ton nom déshonoré à celle dont tu as volé l'honneur!

—Mais qui êtes-vous donc? dit Césaire, que l'obscurité des menaces de Lemaitre étonnait bien plus que ne l'eût fait un danger connu.

—Qui je suis? moi!... dit Lemaitre. Je suis un être maudit, que son père a maudit parce qu'il est né, que son enfant maudit parce qu'il lui a donné le jour; je suis un homme à qui les autres hommes peuvent cracher à la face; non pas seulement vous, les nobles et les gentilshommes, mais les bourgeois, mais le peuple, mais la populace! Qui je suis!...

Lemaitre s'arrêta et reprit: —Veux-tu épouser ma fille, et demain je suis un homme inconnu, un étranger, qui l'aura laissée en partant une immense fortune. Si tu veux que j'aie un nom, j'en achèterai un... Je serai le seigneur de quelque bourg d'Allemagne, de quelque village d'Italie... Tu seras ma fille, et moi, je serai ton père!...

—Le veux-tu? —Tu m'en as trop dit pour que j'accepte, répondit Césaire. Je mourrai s'il le faut, mais je ne commettrai jamais l'honneur de mon nom pour une indigne alliance.

—Est-ce là le seul obstacle qui l'arrête? reprit Lemaitre en tueur.

—Le seul, dit le comte.

—Eh bien! je puis si bien le faire disparaître que tu n'auras plus à t'en occuper.

—Mais qui donc êtes-vous? demanda encore une fois Césaire en palissant.

—Tu m'as cependant vu une fois en ta vie, lui répondit Lemaitre. Quoi! tu ne me reconnais pas, comte de Perbruck? Toi, le libérateur de Jérôme Robertin, tu ne me reconnais pas?

Pendant que Césaire le regardait avec des yeux égarés, cherchant à se rappeler où ces traits sinistres et livides avaient pu se montrer à lui, Lemaitre disparut un moment, il passa dans la pièce voisine, mais presque aussitôt il repara, le bras levé et tenant un fer rouge à la main. Son visage était blanc comme un linceul, ses yeux gris luisaient comme ceux du tigre; la mémoire revint tout à coup au malheureux jeune homme... Il se rappela l'escalier du Bouffay.

—Le bourreau! le bourreau! s'écria Césaire, qui demeura anéanti, les yeux fixes, la bouche béante, le visage contracté par une épouvante indicible.

—Le bourreau! répéta Marguerite en se retournant. Il y eut dans tout son corps une sorte de frémissement convulsif, l'œil s'ouvrit d'une façon effrayante et reforma soudainement; un cri commencé s'arrêta à la gorge, qui se contracta avec effort... La malheureuse chancela un moment et puis enfu elle s'abattit sur le par-

quet, comme si ce mot l'eût foudroyé.

Lemaitre les regarda tous les deux, Césaire anéanti et incapable de pousser un cri, Marguerite étendue sur le sol et à moitié morte.

Il sortit encore, rapporta un fourneau allumé et y remit l'instrument fatal qu'il en avait tiré, plaça le fourneau près d'une chaise, s'assit en face de Césaire, et, s'armant d'un soufflet, il se mit tranquillement à animer l'ardeur du feu.

Césaire ne pouvait croire à ce qu'il voyait: l'idée que ce supplice lui était destiné lui semblait si folle, qu'il craignait, dans la montrant, de la faire naître, dans l'esprit de cet homme, qui, de lui-même, n'eût jamais, sans doute osé la concevoir.

Le jeune comte promena autour de lui un regard égaré, et aperçut Marguerite étendue sans mouvement.

—Mais ta fille se meurt, misérable!... cria-t-il à Lemaitre.

—Tout est mort pour elle maintenant, répondit-il, car tu dois commencer à comprendre le mal que tu as fait. Elle ne savait pas qu'elle était la malheureuse, et elle ne l'aurait jamais su... Deviens-tu à présent pourquoi j'étais à Evron le négociant de Francfort que tu n'as pas déçu; pourquoi j'étais à Guérande l'habitant de Savenay dont tu n'as pu retrouver la trace? C'est que j'avais voulu sauver à ma fille l'honneur d'être née de moi, c'est que j'avais espéré un bonheur que la société a toujours refusé à mes pareils. Sans toi, je partais demain, je quittais la France, je fuyais dans quelque pays lointain.

—L'infortuné qui râle et meurt à côté de lui, né dans le mystère, élevée dans le mystère, se serait accoutumée à croire que son père était un homme bizarre, un proscrit, un grand coupable peut-être: mais en me voyant indulgent, bon, vertueux, comme je l'eusse été, elle eût cru à un malheur plus fort que moi, ou à un repentir plus grand que ma faute; et elle m'eût aimé, elle m'eût respecté, et elle eût été heureuse, car l'amour et le respect des enfants pour leur père, sont le commencement de leur bonheur. Eh bien! tu, reprit Lemaitre avec une nouvelle fureur, tu es venu tuer cet avenir si laborieusement préparé. Quinze ans d'efforts inouïs, de ténébreuse prudence, de tendresse refoulée dans le fond de mon âme; quinze ans d'attente au milieu d'effroyables appréhensions, et après ces quinze ans, une fortune réalisée, ma fille parvenue à toute sa beauté, ma fille assurée, mon bonheur qui commençait demain, tu as tout anéanti, tout brisé, tout tué, et cela parce que tu avais huit jours que tu pesais! Et je ne te punirais pas, comme de Perbruck! ne l'espère pas..."

—Veux-tu de l'or? s'écria Césaire, plutôt pour parler que dans l'espoir de voir accepter sa proposition.

Lemaitre ramassa l'obligation du comte qui était restée par terre, et la jeta dans le brasier allumé en lui disant: —Le fer sera plus rouge et la marque plus ineffaçable!

La réponse était terrible.

—Mais que veux-tu donc! dit Césaire, qui sentait tout son courage près de l'abandonner.

—Je veux ton nom pour ma fille!...

—Jamais! jamais! jamais!... s'écria Césaire, comme s'il avait besoin de répéter ce mot pour s'affermir dans sa volonté.

—Eh bien! donc, dit Lemaitre en se relevant et en s'armant de l'instrument fatal, toi, comte de Perbruck, tu seras marqué de la main du bourreau, et tu vaudras moins que le bourreau, lui-même!

Césaire, par un mouvement instinctif, jeta, pour ainsi dire, sa tête sur son épaule comme pour la protéger contre le contact de l'infâme instrument. Lemaitre la saisit par une poignée de cheveux, redressa lentement la tête du malheureux, la rejeta sur l'autre épaule, puis, ayant arraché sa chemise par un mouvement brusque, il appuyait le fer rouge sur l'épaule nue du comte de Perbruck, et celui-ci put entendre à quelques ponce de son oreille, ce bruit étrange et sifflant qui l'avait si fort épouvanté la veille, entendu d'un bout à l'autre de la place de Bouffay.

Aussitôt, et sans lui adresser une parole, Lemaitre se pencha vers sa fille, la prit dans ses bras vigoureux et l'emporta, après avoir éteint la bougie, et en laissant derrière lui toutes les portes de la maison ouvertes.

(A continuer.)

AVIS SPECIAL.

Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.

NOUS avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général que nous venons d'ouvrir une Manufacture de Hardes Faites en Gros, au pied de la Côte de la Basse-Ville, au coin de la rue Notre-Dame.

Les articles fabriqués par nous ne laissent rien à désirer sous le rapport du prix et de la qualité, cela nous fait espérer que vous voudrez bien nous honorer d'une visite.

La quantité de Hardes que nous manufacturons nous permet de défier dans cette ligne de commerce toute concurrence.

On trouvera toujours à notre établissement un assortiment des plus considérables d'Habits, Pantalons et Vestes de toutes grandeurs et qualités, Blouses, Pea-Jackets, Capotes et tout ce qui concerne en général cette branche de commerce.

BERGÉVIN & PAQUET,
Côté des rues Lamontagne et Notre-Dame, R.-V.
Québec, 10 février 1873.

COMMIS DEMANDÉ.

ON demande un bon commis ayant de l'expérience dans le commerce d'épicerie.

N. CHOUINARD,
Marchand-Épicer,
Basse-Ville.

Québec, 10 février 1873.

AVIS.

LES personnes qui ont contracté des dettes envers feu ALEXIS DEROUSSSELLE, en son vivant de Beauport, Québec, sont informées que la moitié de leur dette appartenant à la succession de feu MARGUERITE MATHURIN, épouse commune en biens du dit ALEXIS DEROUSSSELLE, et qu'elles doivent payer cette moitié à M. GEORGE BOISSONNEAULT, exécuteur-testamentaire de la dite Dame DEROUSSSELLE, et quant à l'autre moitié de leur dette qui appartient à la succession du dit feu ALEXIS DEROUSSSELLE, elles sont notifiées que si elles la paient à VICTOIRE FREDERTE alias FRADET ou à ses agents et procureurs, elles courent le risque de payer deux fois, parce que le testament du dit ALEXIS DEROUSSSELLE qui a été brûlé dans l'incendie du Palais de Justice est contesté devant les tribunaux par ses enfants.

M. F. CORDULE DEROUSSSELLE,
GEORGE BOISSONNEAULT,
Son époux.
Québec, 12 février 1873—1m

Dissolution de Société.

LA Société qui existait entre GEORGE SASSEVILLE & JEAN SASSEVILLE, Marchands, sous les noms et raisons de SASSEVILLE & FRÈRE, a été dissoute de consentement mutuel. Le Soussigné est seul chargé du règlement des affaires de la dite Société.

JEAN SASSEVILLE.

Québec, 7 février 1873—3j

Dernières Nouveautés Musicales.

SOUVENIR DE LEIPZIG.
Grande Valse Brillante

PAR

GUST. GAGNON,
GARNISTE DE L'EGLISE ST. JEAN.

Publiée et à vendre chez
R. MORGAN,
Marchand de Musique.
Québec, 7 février 1873

LE "GALOP DUFFRIN."

DEDIE avec permission spéciale à Leurs Excellences le Comte et la Comtesse Duffrin, ambassadeur d'un portait magnifique de Son Excellence le Gouverneur-Général, et

Le Galop "Canadian Guards"

tel que joué par le Corps de Musique des Gardes du pied du Gouverneur-Général, composé et respectueusement dédié au Col. Ross et aux Officiers de la suite par F. W. MILLS.

A vendre par

R. MORGAN,
Marchand de Musique

Québec, 7 février 1873.

AVIS DE DEMENAGEMENT.

W. S. PARKE & CIE.,

APPELLENT l'attention de leurs nombreux pratiques et de leurs amis non moins nombreux sur le transfert de leur magasin dans l'une des plus vastes maisons et l'une des plus belles de la Haute-Ville, connue sous le nom de

MAISON BILODEAU,

No. 5, Rue la Fabrique, en face des ateliers du Québec Mercury. Ils continueront en cet endroit leur commerce de meubles de toutes sortes et de ventes à l'enchère.

Les personnes qui désirent meubler leurs maisons, peuvent obtenir au magasin des ameublements complets.

On achète ou l'on prend pour vendre à l'encan les meubles de personnes qui ne veulent pas avoir d'ennemi chez elle.

On fait des avances libérales sur les marchandises envoyées à l'enchère au magasin.

On fait des encaissements partout, ponctuellement et prestement, ainsi qu'au magasin, No. 5, Rue la Fabrique, et au rez-de-chaussée de la Halle Champlain, l'entrée est du côté du fleuve.

W. S. PARKE & CIE.,
R. & O.

Québec, 5 février 1873.

Bazar Annuel de l'Hospice St. Joseph

Le Patronage de LADY BELLEAU.

Le public est respectueusement informé que ce Bazar Annuel, s'ouvrira LUNDI, le 17 du courant, à UNE heure P. M., dans une des salles de l'Hospice, No. 6, Rue Ferland, et se continuera les jours suivants, depuis DIX heures A. M., jusqu'à NEUF heures P. M.

Les personnes qui désireront y contribuer sont priées d'envoyer leurs dons aux dames suivantes: Mesdames L. BLODEAU, Mesdames SMOIS, C. FIMONT, "A. HAMEL, C. DUBOIS, "M. BALZER TTE.

Mlle J. METIVIER.

Mesdames J. HARDY, C. F. LANSOY, C. TREVILLON, et à la table de rafraîchissements.

Par ordre,

CAROLINE D. TETU,
L'une des Dames Patrouilles.

Québec, 3 février 1873.

AVIS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis, le public en général et particulièrement MM. les Marchands, Entreprenneurs de Bâties, Forgerons, Charbons, Peintres, etc., qu'il a fait l'acquisition de tout le Fonds de Marchandises de M. J. B. Trudelle, ci-devant Trudelle & Voyer, et qu'il a transporté tous les effets de son magasin, de No. 7, Rue des Forges, St. Roch, au No. 32, Rue St. Pierre et Côté des rues L'Union et du Porche, près du Marché Flinlay et du Quai St. André Basse-Ville, où l'on trouvera toujours un très bon assortiment de ce qui se vend en Bâties, Tôles, Ferblanc, Vitres, Peintures, Huile, Vermeil, etc., etc., et n'ayant rien de ce qui constitue le commerce de quincaillerie, le tout à des prix très réduits.

J. L. MARTINEAU.

Québec, 24 janvier 1873—1m

MM. LES MARCHANDS

Messieurs les Cultivateurs.

NOUS avons maintenant en main notre assortiment complet de

GRAINES DE JARDIN

CONSISTANT EN:

100 lbs. Graines Oignons Rouges, (Weather field)
100 lbs. Navets de jardin et de champ,
500 lbs. Carottes,
500 lbs. Choux d'été et d'hiver,
200 lbs. Poireaux,
Laitues, Bettes, Persil, Concombres, Pois d'avance dit de France, Fèves d'avance idem, Blé d'Inde sucré et d'avance, etc., etc., que nous garantissons être de la récolte de 1872.

Nous attirons tout spécialement l'attention de ces messieurs sur notre Graine d'Oignons. Cette graine vient d'une des meilleures maisons. C'est la dernière nous a fourni cette graine depuis un grand nombre d'années et jamais elle ne nous a trompés, toujours de la première qualité.

Nous recevons dans le mois d'avril un grand lot de

Graine de Trèfle Blanc, (Hollande)
Graine de Trèfle Rouge, (Western)
Graine de ML, (Township)

Que nous vendrons au plus bas prix.

ED. GIBOUX & FRÈRE,
52, Rue St. Pierre.

Québec, 5 février 1873.

COMMIS DEMANDÉS.

ON demande TROIS BONS COMMIS pour le commerce de Marchandises Sèches, sachant le Français et l'Anglais.

S'adresser à

BERGÉVIN & PAQUET,
Marchands,

Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 28 janvier 1873.

AVIS.

JE, Soussigné, déclare par les présentes que je ne serai responsable pour aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit.

MAGLOIRE LEVÉQUE.

St. Alexandre, 30 janvier 1873—1m

AVIS.

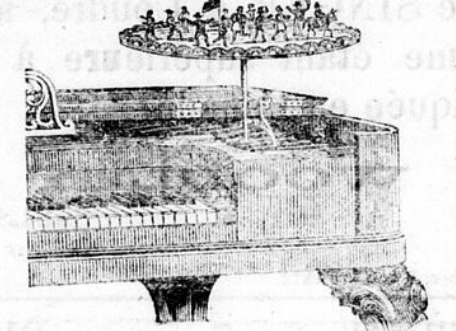
M. DAMASE THIBAUDEAU a l'honneur de prévenir le public et ses amis en général qu'il continuera comme par le passé à tenir à la Basse-Ville à son même lieu et place un commerce de provisions en général.

Québec, 20 janvier 1873—3m

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite, en vertu de l'Acte des Banques, à la prochaine session du Parlement de la Province, pour un acte d'incorporation en faveur d'une nouvelle banque, dans la Province de Québec, dont le bureau principal sera dans la Ville de Québec.

Québec, 30 novembre 1872.



PIANOS! PIANOS!!

MARCHANDISES MUSICALES

LES Soussignés désirent faire place pour de grandes importations au printemps, offrent à des prix réduits, leur magnifique assortiment, savoir:

PIANOS d'Angleterre.
PIANOS de Boston et de New-York.
PIANOS de Stuttgart et Berlin.

PIANOS à l'usage et à l'exportation, etc., etc.
Harmoniums magnifiques depuis \$60 à \$300.

Mélodions, Accordéons, Violons, Basses, Flûtes, Clarinettes, Cornets à Piston, Guitares, Banjos, etc., etc., Bases de Pianos, Couvertures pour Pianos.

P. S.—Venant d'être reçus une quantité de Romances Françaises et Anglaises, Duos, Trios, Airs faciles pour Pianos, Pianos et Violons, etc.

A. & J. VEZINA,
Marchands de Musique,

32, Rue St. Jean.

Québec, 31 janvier 1873.

Manufacture de Formes à

Chaussures, etc.

No. 18, Rue Prince Edouard, St. Roch.

ON fabrique à cette manufacture des Formes de toutes grandeurs et de tous genres pour les Chaussures, des Cheville, Chenk piece, Manches de Hanches, d'Hermine, de Piques, de Marteaux, etc., etc.

Bols préparés en grande variété pour menuisiers. Le propriétaire de ce établissement emploie les meilleurs ouvriers et l'on peut être sûr que tous les ordres qu'il sollicite seront exécutés d'une manière satisfaisante. Le propriétaire a toutes les connaissances nécessaires dans cette ligne.

Tous les mécaniciens employés ont de sa propre invention et exécutent les divers travaux avec une grande perfection.

O. CHALIFOUR.

Québec, 21 janvier 1873—3m

Dissolution de Société.

AVIS est par le présent donné que la Société qui existait entre DAMASE THIBAUDEAU et OCTAVE JACQUES, Marchands de Provision de la Côte de Québec, sous les noms et à raison de DAMASE THIBAUDEAU & CIE, est de ce jour dissoute de consentement mutuel.

M. OCTAVE JACQUES est seul autorisé à recevoir les divers montants dus à la Société de DAMASE THIBAUDEAU & CIE, dont tous les débiteurs sont priés de venir payer leurs comptes sous le plus court délai, à l'ancien ou au MM. Damase Thibaudau & CIE.

DAMASE THIBAUDEAU,

Marchand

OCTAVE JACQUES.

ALFRED GLACKEMEYER,

Témoin.

Québec, 20 janvier 1873—1m

Le Petit Manuel d'Agriculture

PAR

HUBERT LARUE.

n'est en vente à Québec que chez les libraires suivants, à savoir:

J. A. Langlais, St. Roch.

P. Dery, Basse-Ville.

O. Fréchet, Côte de la Basse-Ville.

Québec, 24 décembre 1872—3m

EN VENTE.

UN superbe fond de magasin sur le Marché Champlain, bien connu pour un bon poste de commerce. Conditions libérales. S'adresser à ce bureau.

Québec, 8 janvier 1873.

MARCHANDISES ENDOMMAGÉES

PAR LA FUMÉE.

PAR le feu qui a eu lieu ces jours derniers chez M. Glover & Fry, une grande partie de notre assortiment ayant été fumée et décolorée, le tout sera offert en vente à moitié prix depuis le 15 du courant.

Marchandises endommagées: Winceys, Couvertures de Laine, Flanelles et Etouffes à Bobes, qui se trouvaient dans le voisinage immédiat du feu. Toutes seront vendues à un rabais extraordinaire.

O'BRIEN, ELLISON & CIE.,
No. 18, Rue la Fabrique,
Haute-Ville.

Québec, 15 janvier 1873—1m

GRANDE VENTE

MARCHANDISES SECHES

ENDOMMAGÉES PAR LE

FEU,

L'EAU,

ET LA FUMÉE.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 17 janvier 1873.



CORPORATION DE QUÉBEC.

ELECTIONS MUNICIPALES.

LISTES DES ÉLECTEURS.

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 29 janvier 1873.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que conformément à la disposition de l'Acte 34 Vict, chap. 25, les deux listes alphabétiques l'une des personnes qualifiées à voter aux élections municipales pour échevins dans chaque quartier de la cité qui ont payé leurs cotisations pour l'année fiscale courante, avant SIX heures de l'après-midi du VINGTIÈME jour de JANVIER courant, et l'autre des personnes qualifiées à voter pour Conseillers de Ville dans chaque des quartiers de cette cité et qui ont aussi payé leurs cotisations pour l'année fiscale courante avant SIX heures de l'après-midi du VINGTIÈME jour de JANVIER courant, ont été déposées au bureau du soussigné, et seront communiquées à quiconque en fera la demande, tous les jours depuis NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi, à partir du PREMIER jusqu'au QUINZE de FÉVRIER prochain, ces deux jours inclus.

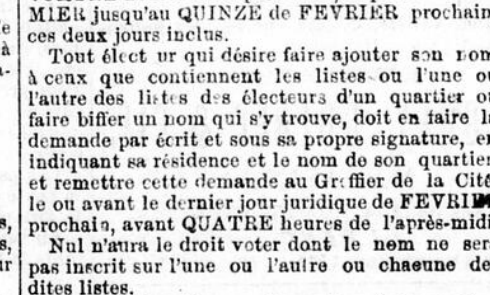
Tout électeur qui désire faire ajouter son nom à ceux qui contiennent les listes ou l'une ou l'autre des listes des électeurs d'un quartier ou faire biffer un nom qui s'y trouve, doit en faire la demande par écrit et sous sa propre signature, en indiquant sa résidence et le nom de son quartier, et remettre cette demande au Greffier de la Cité, le ou avant le dernier jour juridique de FÉVRIER prochain, avant QUATRE heures de l'après-midi. Nul n'aura le droit voter de la liste ou sera pas inscrit sur l'une ou l'autre ou chacune des dites listes.

Toute réclamation ou demande relativement à l'addition ou radiation des noms sur les dites listes doit être déposée dans le Bureau du Greffier de la Cité, avant QUATRE heures de l'après-midi, du dernier jour juridique de FÉVRIER prochain, et le dit jour passé, nulle demande ou réclamation ne sera reçue par le dit Greffier.

L. A. CANNON,

Greffier de la Cité.

Québec, 29 janvier 1873—1m—3m



CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 31 janvier 1873.

Sites Eligibles pour des Bureaux d'Imprimerie, des Magasins, Chambres à Coucher, etc., etc.

DES Soumissions cachetées ont par ces présentes demandées pour l'achat du terrain occupé pour ou destiné pour place des charretiers dans la Côte Lamontagne. Le lot est de 100 pieds en longueur sur 25 pieds en largeur ou profondeur et sera vendu en deux lots séparés de 50 pieds de front chaque lot, sur la dite profondeur de 25 pieds sans aucune charge pour le terrain restant entre la dite profondeur de 25 pieds et le rocher, laquelle profondeur supplémentaire donnera un espace suffisant pour admettre la lumière aux chais de derrière de la bâtisse que l'on peut construire au-dessus de la dite place des charretiers.

L'offre que l'on fera sera à tant par pied carré ou en bloc pour chaque lot de 1250 pieds superficiels et la propriété ou terrain sera vendu sujet à la seule condition d'y tenir la dite place des charretiers, ce qui permettra aux acheteurs de bâtir au-dessus de la dite place à la hauteur de deux ou trois étages ou plus comme il leur plaira, leurs plans à être approuvés par la Corporation ou par l'ingénieur de la Cité.

La Corporation ne s'oblige pas d'accepter la plus haute ni même aucune des soumissions pour l'achat du dit lot.

Conditions faciles.

CHS. BAILLARGE,

Ingénieur de la Cité.

Québec, 31 janvier 1873—2m

AVIS.

Nous désirons annoncer

à nos amis et au public

que nous continuerons à

donner un

GRAND ESCOMPTE

et que nos marchandises

qui sont les plus fashio-

nables que la Grande Bre-

tagne et la France peu-

vent produire sont nettes

et parfaites et pour le bon

marché peuvent être com-

parées avec avantage à

n'importe quelles en

cette Province.

LEGER & RINFRET,

No. 21, Rue la Fabrique,

HAUTE-VILLE.

FYFE & GARNEAU,

NO. 55, RUE ST. JEAN.

Annoncent qu'ils vendront la Balance de leurs Marchandises d'Hiver à une Grande Réduction.

Québec, 18 janvier 1873.

Vente sans Reserve. FONDS DE BANQUEROUTE.

Le Soussigné ayant fait l'acquisition du Fonds de magasin appartenant à la succession de feu GEORGE TALBOT, de Lévis, offre aux marchands et au public en général une occasion favorable d'acheter à une grande réduction, un assortiment de ferronnerie et de quincaillerie des mieux choisis achetés aux anciens prix, ou 50 par cent au-dessous de la valeur actuelle.

Les marchands qui désirent compléter ou augmenter leur assortiment feront bien de profiter de cet avantage exceptionnel. Les Forgerons, les Charbons, les Menuisiers, les Charpentiers, les Meubliers, les Selliers, les Plombiers, etc., etc., y trouveront tout particulièrement les articles qui conviennent à leurs diverses branches d'industrie.

La vente commencera ce jour même, et se continuera tous les jours de 8 heures A. M., à 6 heures P. M., à l'ancien magasin de feu G. TALBOT, No. 80, Côte du Passage.

C. W. CARRIER.

Québec, 26 décembre 1872.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de

Dame ADELIN DUBEAU, Marchande de la

Rivière-du-Loup, (en bas), épouse d'Elzéar

Lavoie,

Faillie.

ES créanciers sont requis de se réunir à la ré-
dence du soussigné, No. 41, rue St. François,
St. Roch, JEUDI, le 27 FÉVRIER courant, à
TROIS heures de l'après-midi, pour l'interrogatoire
public de la faillite et pour l'arrangement des
affaires de la faillite en général.

H. A. PARÉ, épicer,
Syndic procureur,
Rue du Pont, St. Roch.

Québec, 19 février 1873—6f

Acte concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

MICHAEL McAVOY & WILLIAM ONSLOW,

et McAVOY et ONSLOW, de Québec, Mar-

chand Tailleurs,

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES COMTÉS

DE MONTMAGNY, BELLECHASSE ET L'ISLET. CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1872.
En vertu du chapitre 88 des Statuts Révisés du Bas-Canada.

BUREAU :
Rue Ste. Julie, St. Thomas, Montmagny.
LEANDRE FRECHET,
Secrétaire-Trésorier et Inspecteur.

Directeurs.
JOSEPH FISET, Ecuier, Président.
JAMES OLIVA, Ecuier.
PRUDENT NEST, Ecuier.
CANDIDE DUFFRENE, Ecuier.
OCTAVE DION, Ecuier.
STANISLAS VALLEE, Ecuier.
ABRAHAM FISET, Ecuier.
LOUIS DUPUIS, Ecuier.
A. M. DECHENE, Ecuier.

Avantages offerts.
1. Bas prix.—Le montant de la prime est le quart de celui payé aux autres assurances.
2. Facilité de paiement.—Au lieu d'argent, la Compagnie accepte en paiement de la prime, un Bilet sur lequel l'assuré n'est tenu de donner que 10 pour cent comptant.
3. Responsabilité limitée.—L'assuré n'est responsable que pour le montant de son bilet.
4. Grand intérêt.—La Compagnie assure pas de propriétés ni dans les villes ni dans les villages, à moins qu'elles ne soient suffisamment isolées.
5. Forfait.—La Compagnie se charge aussi des dommages causés par la foudre.

L. FRECHET,
Secrétaire-Trésorier et Inspecteur.
Montmagny, 30 décembre 1872.

CORPORATION

QUÉBEC.

BUREAU DES REVISEURS.

HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 5 février 1873.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Bureau des Réviseurs, établi par la 34^e sous-section de la 11^e section de l'acte d'incorporation de la Cité de Québec, 29 Vict., chap. 57, telle qu'amendée par la 6^e section de la 34^e Vict., chap. 57, s'assemblera le QUATRIÈME JOUR de MARS prochain, à TROIS heures de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des séances du conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission des noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés et qu'il s'ajournera de jour en jour jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs aient été revues et arrêtées. Nul ne demandant pour inscription ou radiation de noms sur les dites listes ne sera reçu dans le bureau du Greffier de la dite Cité après QUATRE heures de l'après-midi du dernier jour juridique de FÉVRIER courant.

La correction de ces listes doit être achevée le PREMIER D'AVRIL prochain, suivant les termes de la loi.

Le Bureau des Réviseurs commencera par le quartier Champlain et continuera par les quartiers St. Pierre, St. Louis, du Palais, Montcalm, St. Jean, Jacques-Cartier et St. Roch.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.
Québec, 5^e février 1873.—1m—24

NAPOLEON FILLION,

MARCHAND ÉPICIER,

Coin des Rues du Pont et de la Reine.

A l'honneur d'informer le public qu'il a en main un assortiment considérable de

Bois de Chauffage,

de toutes sortes et de première qualité qu'il vendra à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Le bois sera scié, fendu et rendu à domicile à la demande des acheteurs.

N. FILLION,

Rue du Pont, St. Roch.

Québec, 3 décembre 1872.

BOIS DE CHAUFFAGE

A VENDRE.

Le Soussigné a en vente un lot de Bois de Chauffage de première qualité, scié et fendu, consistant en : Erable, Merisier, Bois Sec, etc.

Le bois est vendu et rendu à domicile à des prix très satisfaisants.

ALFRED EMOND,

Marchand-Épicier,

Coin des rues Craig et de la Reine, St. Roch.

Québec, 1^{er} décembre 1872.—juo

SIROP D'ORÉ.

Sirop Doré en Barils,

Sirop de Miel en Barils.

Reçu maintenant chez

J. WHITEHEAD & Co.

Québec, 5 février 1873.

Pommes Sèches Choisies.

Quarts de Pommes Sèches Choisies. Reçus maintenant chez

J. WHITEHEAD & Co.

Québec, 5 février 1873.

Le Meilleur Lait Blanc Raffiné.

60 BARILS de Pétrole reçus maintenant et prêts à être livrés.

A vendre par

J. LEPAPE,

Marchand à Commission,

No. 7, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 14 janvier 1873.

A VENDRE.

1000 SACS de Gros Sel, livrés sur le quai en lots à la convenance des acheteurs.

WM. CONVEY,

No. 1, rue St. Paul.

Québec, 25 novembre 1872.

SALAISSONS! SALAISSONS!

Têtes de Cochons, Pattes, Retenues de Jambon, Filets, Boudins.

— AUBREY —
Panne et Saïndoux, à vendre à bon marché par

J. R. RENAULT,

26 et 28, Rue St. Paul.

Québec, 20 janvier 1873.

DR. FOURTIER'S PHILODONTE

FOR THE TEETH AND GUMS.

SOLD BY ALL DRUGGISTS.

Grande Vente à Réduction

DE MONTRES ET BIJOUTERIES

CH. E. JACOT.

— AUBREY —

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir un très grand assortiment d'articles nouveaux et riches pour les Fêtes et qu'il vendra à des prix extrêmement bas, vu qu'il importe directement des Manufacturiers d'Europe et des États-Unis.

Montres d'Or et d'Argent, Montres à Remontoir au Pendentif, Montres à Chronomètre, Montres à 2^e de seconde, Châsses d'Or pour Dames et Messieurs, Épinglettes et Broches d'Or, Anneaux et Pendants d'Or, Épinglettes, Bracelets, etc., etc., et tous dans les derniers goûts et de la meilleure qualité.

Montres, Horloges et Bijouteries de toutes sortes réparées et garanties, et aussi toutes sortes d'instruments de physique, etc., etc.

DUQUET & CIE.,

IMPORTATEURS

Montres en Or et en Argent.

De Services Plaqués et d'Argent Pur.

D'articles de fantaisie propres à être offerts en cadeaux de noces, et d'Horloges de toutes sortes pour Salons, Bureaux Publics, etc. Jours de mariage fabriqués à ordre sous le plus court délai, et l'on se charge aussi de la fabrication à ordre de toutes ces : écus de Bijouteries, etc., etc., et tout dans les derniers goûts et de la meilleure qualité.

Montres, Horloges et Bijouteries de toutes sortes réparées et garanties, et aussi toutes sortes d'instruments de physique, etc., etc.

DUQUET & CIE.,

No. 1, Rue la Fabrique, H.-V.

Québec, 23 décembre 1872.

JUSTEMENT REÇU.

Assortiment le plus beau et le plus varié d'articles de Bureaux, etc., etc.

Magnifique assortiment de Livres de Prières, couvert en Ivoire, Velours, riche garniture, Cuir de Russie, Chagrin, Tranche Étoilée, Basané ornements dorés, Fermoirs et Colles, etc., etc.

— AUBREY —

Vins, Sherry, Port, Eau-de-Vie, etc.

Il ne faut pas oublier que le Soussigné est le seul à Québec à vendre le célèbre Moulin à Coudre Breveté, lequel donne la plus haute satisfaction, s'y vend à bas prix et conditions très libérales.

I. P. DERY,

Libraire,

47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

Québec, 28 décembre 1872.

Pharmacie de Québec,

No. 4, Rue la Fabrique.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il a toujours en main un assortiment complet de :

Drogues, Produits Chimiques, Parfumeries Françaises et Anglaises, Huiles, Bois de teinture Médicines Patentées, Éponges, Brosses à cheveux, Brosses à ongles, Brosses à dents, Brosses à barbe, Savons de Toilette, etc., etc., grande variété, aussi un choix très varié de Boîtes de Fantaisie.

Toutes prescriptions de médecins remplies avec le plus grand soin.

FELIX CAMPAU,

Pharmacien,

No. 4, rue la Fabrique.

Québec, 4 décembre 1872.

PASTILLES DU DR. NÉLATON,

POUR SOULAGER et GUÉRIR

La Toux, les Rhumes, l'Enrouement, la Grippe, et toutes les Affections Pulmonaires ou des Bronches.

Ces Pastilles sont offertes au public avec pleine confiance dans le pouvoir merveilleux qu'elles possèdent pour matriser ou guérir les Rhumes, l'Enrouement, les Catarrhes et les Extinctions de Voix les plus obstinés. Il a toujours été la coutume d'une certaine classe d'industriels peu scrupuleux, d'attribuer à leurs drogues malséantes la puissance de guérir tous les maux. Nous ne voulons pas induire en erreur notre nombreuse clientèle, nous désirons que nos pratiques jugent par elles-mêmes du mérite de nos préparations et se rendent compte si elles méritent la confiance du public. En toutes circonstances, nous disons que les Pastilles du Dr. Nélaton sont un bienfait pour l'humanité. Cet homme illustre a donné son opinion sur cette terrible maladie, presque toujours incurable, qu'on appelle la consommation, il dit que neuf sur dix des personnes qui succombent à ce mal, ont contracté la maladie à la suite d'un Rhume mal soigné, qu'aurait pu guérir une boîte des Pastilles du Dr. Nélaton.

Ces Pastilles soulagent le

Groupe en 30 minutes ; soulagent un Rhume ordinaire instantanément ; soulagent l'Asthme immédiatement guérissent tous les Rhumes avant l'éclosion ; guérissent l'Inflammation de la Gorge ; arrêtent l'Enrouement des Chanteurs et des Orateurs ; arrêtent tout le long la Toux ; favorisent toujours le Repos.

Les Pastilles du Dr. Nélaton sont préparées avec soin, d'après la recette véritable que possèdent seuls les propriétaires.

Bien que les inférieurs ou d'impur n'entre dans leur composition. Elles sont préparées par un nouveau procédé chimique, au moyen duquel elles gagnent des propriétés thérapeutiques, jusqu'alors inconnues à la médecine. Les Pharmaciens qui recommandent à leurs pratiques les Pastilles du Dr. Nélaton, seront témoins de la merveilleuse efficacité avec laquelle elles guérissent des maux si longtemps regardés comme incurables.

Ces Pastilles sont vendues en Gros et en Détail par les Propriétaires et tous les Pharmaciens bien assortis.

CHACUNE BOITE EST VENDUE 35 CENTS.

LE COMMERCE RÉGULIER D'UN ASSORTIMENT LIBÉRAL.

LAFOND & VERNIER,

Pharmaciens-Chimistes, à

252, rue Notre-Dame, Montréal, et

57, rue St. Jean, Québec.

Québec, 23 décembre 1872.

J. D. LAWLOR,

MANUFACTURIER DE

MACHINES À COUDRE

SINGER, B. P. HOWE et LAWLOR.

MONASTÈRE DE L'HOTEL-DIEU, Québec, 14 mai 1872.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, C'est avec plaisir que nous vous transmettons un témoignage au sujet de vos machines à Coudre Lawlor à l'usage des familles. Elles nous ont toujours donné satisfaction et nous sommes heureux de la recommander aux ménages.

LES SEIGNEURS DE L'HOTEL-DIEU de Québec.

Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR,

La Machine Singer à Coudre à l'usage des familles que nous avons achetée depuis deux ans, nous a toujours donné la plus haute satisfaction.

Les Sources de la Congrégation Notre-Dame de St. Roch, Québec.

Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR :

Il nous fait grand plaisir de vous donner un témoignage de l'excellence de vos Machines Singer à Coudre à l'usage des familles. Nous avons trois Machines Singer à l'usage des familles et une autre à l'usage des manufactures qui fonctionnent continuellement à notre complète satisfaction.

LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ, De l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe.

Montréal, 11 Septembre 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Parmi les différentes Machines à Coudre dont nous faisons usage dans cette Institution, nous avons la "Singer Family" de votre manufacture ; nous sommes très heureux de la recommander pour l'usage des familles comme préférable à toute autre, et parfaitement satisfaisante sous tous les rapports.

LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ, De l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe.

Montréal, 11 Septembre 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR :

Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, ou supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Ottawa, 21 Oct. 1871.

Jarres à Fruit à Bouchon Fixe et Hermétique.

100 Douzaines de Coupes à Gelées à Couvercle Fixe et Hermétique.

500 Douzaines de Verres à Confitures.

200 " Jarres

200 Pots de Marmelades de toutes sortes.

A vendre chez

McGAGHEY, DOLBEC & Co.,

24 et 25, Rue St. Paul.

De la Fabrique de Lampes Brevetées de Ives.



VENANT D'ÊTRE REÇU :

Un assortiment complet de Lampes à Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque, Salles, Bureaux et Couloirs.

Garnitures, Accessoires de Lampes.

Lampes suspendues à Réflecteurs et monies de Brûleurs et autres accessoires améliorés.

Abat-jour en Porcelaine Dorée.